

Communiqué de presse

Les applications médicales désormais remboursées

La pyramide de validation mHealthBelgium finalisée

Bruxelles, le 21 janvier 2021 – Après feu vert par le Comité de l'assurance, les applications médicales (applications mobiles de santé ou applications mHealth) peuvent désormais être remboursées par l'Institut national de l'assurance maladie et invalidité (INAMI). Ces applications mobiles peuvent être utilisées à chaque étape du parcours du patient ; de la prévention et du diagnostic au traitement et au suivi. En plus, elles peuvent également jouer un rôle dans la formation médicale en ligne. Aujourd'hui, des applications existent déjà pour l'épilepsie, le cancer, les troubles du sommeil, le diabète, les arythmies cardiaques et la thérapie de rééducation ainsi que pour diverses autres maladies. « Les applications médicales et les applications de télésurveillance méritent une place à part entière dans l'offre complète des soins et grâce à un nouveau cadre qui rend le financement possible c'est désormais chose faite. Ces technologies numériques ont déjà démontré - notamment pendant la crise du COVID-19 - qu'elles peuvent contribuer à des soins de santé plus rapides et meilleurs. » déclare Marnix Denys, directeur général de beMedTech.

Des soins plus efficaces

Les applications mHealth sont des applications logicielles médicales qui peuvent collecter des informations de santé via des wearables, des capteurs ou des applications de suivi de la santé de manière sécurisée et dans le respect de la vie privée et ainsi suivre le patient à distance, généralement sous la surveillance d'un professionnel de la santé. Par exemple, elles permettent un diagnostic ou un suivi à distance des trajets de soins, ce qui est un avantage important durant cette pandémie de Covid-19.

Un exemple de ceci est Bingli, une application qui permet de préparer une visite médicale aussi efficacement que possible. L'application recueille des données médicales, évalue les plaintes, pose des questions pertinentes et transmet ces informations au prestataire de soins de santé au préalable. Cela fait gagner un temps précieux et permet au médecin généraliste, spécialiste ou autre professionnel de la santé de se concentrer davantage sur l'interaction personnelle avec le patient. Des nouvelles technologies comme Bingli, contribuent à rendre les soins de santé plus efficaces pour les patients, les professionnels de santé et les établissements de soins.

« À partir d'aujourd'hui, l'INAMI dispose d'un cadre permettant d'inclure cette technologie numérique au trajet de soins et de la financer », déclare Marleen Louagie, Conseiller Général à l'INAMI. « Ce financement est très important afin d'être en mesure de fournir les bons soins au patient de la bonne manière ».

Pyramide de validation pour les applications médicales

La possibilité de financement des applications médicales est une étape importante et constitue le dernier élément de la pyramide dite de validation de mHealthBelgium, gérée par beMedTech, la

fédération belge de l'industrie des technologies médicales et Agoria, la fédération belge des entreprises technologiques. Cette pyramide comprend trois niveaux. Le premier niveau M1 (marquage CE en tant que dispositif médical agréé) a été mis en ligne l'année dernière.

Le deuxième niveau M2 a été déployé en mai de cette année. En plus de toutes les exigences du niveau M1, les applications mhealth au niveau M2 répondent à des exigences ITC élevées entre autres en termes d'identification et d'authentification de l'utilisateur et de protection des données.

Le troisième et plus haut niveau M3 de cette pyramide de validation est désormais également disponible, il régule le financement des applications mHealth. L'INAMI a élaboré un cadre réglementaire à cet effet. Seules les applications mhealth qui sont passées par M1 et M2 entrent en ligne de compte pour un financement par l'INAMI.

« À l'heure actuelle, 23 applications mhealth ont déjà reçu le label de qualité M1. Sept d'entre eux ont également obtenu une validation au niveau 2 », déclare Bart Steukers, directeur Context chez Agoria. « Depuis des années les patients et les prestataires de soins demandent des solutions pour les soins à distance. La possibilité de financement s'est fait attendre, mais cela en valait la peine. Ces soins numériques auront un impact social important. Nous espérons que de nombreuses entreprises enregistreront leurs applications sur mHealthBelgium.be et aideront ainsi à améliorer la qualité de vie des patients. » conclut-il.

Le MoveUp coach est déjà remboursé

Le MoveUp coach est une application qui est intégrée dans un trajet de soins et qui est déjà financée. L'application moveUP Coach accompagne les patients et les soignants après une prothèse primaire totale de hanche ou de genou grâce à un coaching personnalisé et des exercices avant et après l'opération. Ce remboursement spécifique se fait via une convention entre l'INAMI et les prestataires de soins (hôpitaux et kinésithérapeutes).

"C'est la première fois que l'assurance obligatoire des soins médicaux rembourse l'utilisation d'une application de santé mobile dans un trajet de soins", déclare Bart Steukers d'Agoria. Marnix Denys de beMedTech ajoute "Cela signifie une véritable avancée pour les soins de santé numériques pour la Belgique, qui de ce fait rejoint les pionniers européens dans le domaine des soins de santé numériques. Cela améliorera considérablement l'accès à ces technologies innovantes pour les patients et les professionnels de santé belges".

Les entreprises peuvent notifier leur (s) application (s) mobile (s) pour intégration dans le système de remboursement via [la page Web de l'INAMI](#).

Pour des plus amples informations ou une interview, veuillez contacter :

Marnix Denys, Managing Director beMedTech, 0478 70 19 64, m.denys@bemedtech.be
Frederik Meulewaeter, External Relations Officer Agoria, 0477 39 75 43,
frederik.meulewaeter@agoria.be